

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Echange de télégrammes à l'occasion de la Saint-Louis.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Sous-Bibliothécaire.

Arrêté ministériel autorisant une Société anonyme.

Arrêté municipal concernant le prix du pain.

VISITE PRÉSIDENTIELLE :

Séjour, dans la Principauté, de S. Exc. M. le Président de la République de Libéria.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Garçons.

Etablissement secondaire de Jeunes Filles.

Enquête de commodo et incommodo.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

VARIÉTÉS :

Fraudeurs et Contrebandiers, par Robert Delys.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 3 juin 1927.

MAISON SOUVERAINE

A l'occasion de la fête de S. A. S. le Prince Louis II, le Maire de Monaco, lui a fait parvenir le télégramme suivant :

« Interprète fidèle de loyalisme et de l'attachement de tous les Monégasques pour leur bien-aimé Souverain, j'ai l'honneur, à l'occasion de la Saint-Louis, de prier Votre Altesse Sérénissime de daigner agréer les vœux ardents et respectueux, que forme le Conseil Communal pour Votre Altesse Sérénissime et pour les Membres Augustes de la Famille Princièrè. »

« Alex. Médecin ».

Le Prince a fait répondre au Maire par le télégramme ci-après :

Marchais (Aisne).

« Le Prince a reçu avec beaucoup de satisfaction le télégramme que vous Lui avez adressé à l'occasion de Sa fête, Très touché des vœux que vous formez et de la fidélité qu'ils témoignent envers la Famille Princièrè, Son Altesse Sérénissime me charge de vous prier d'être auprès des Monégasques et du Conseil Communal l'interprète de Ses vifs remerciements et de Ses sentiments bienveillants. »

PARTIE OFFICIELLE

N° 612.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913, relative aux fonctionnaires de l'Ordre Administratif, de l'Ordre Judiciaire et de la Sûreté Publique ;

Vu l'article 137 de la Loi n° 30 du 3 mai 1920 sur l'Organisation Municipale ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Paul Biancheri, Commis à la Bibliothèque Communale, est nommé Sous-Bibliothécaire (Tableau A. Catégorie C. du Statut des Fonctionnaires).

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Londres (Angleterre), le dix-huit août mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS

Par le Prince :

Le Secrétaire d'État,

FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la Société Anonyme Monégasque Martini et Rossi, présentée par MM. Henri Rossi de Montelera, Ernest Rossi de Montelera, Théophile Rossi de Montelera, demeurant, tous trois à Turin (Italie) et M. Charles Debernardi, demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

Vu les actes en brevet reçus par M^e Eymin, notaire à Monaco, les 8 mai 1926 et 3 décembre 1926 contenant les statuts de la dite Société, au capital de un million de francs, divisé en cent actions de dix mille francs chacune :

Vu les Ordonnances Souveraines en date des 5 mars 1895, 17 septembre 1907 et 10 juin 1900 ;

Vu la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 ;

Vu la délibération, en date des 24 juin 1927, et 10 août 1927, du Conseil de Gouvernement.

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

La Société Anonyme Monégasque Martini et Rossi est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la dite Société tels qu'ils résultent des brevets des 8 mai 1926 et 3 décembre 1926.

ART. 3.

Les dits statuts devront être publiés au *Journal de Monaco* dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924.

ART. 4.

La Société Martini et Rossi est tenue de se soumettre strictement à toutes les charges et obligations fiscales existant ou pouvant être adoptées pour l'avenir dans la Principauté.

ART. 5.

Le Secrétaire en Chef du Ministère d'État est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le vingt-quatre août mil neuf cent vingt-sept.

Pr le Ministre d'État,

Le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics,
BUTAVAND.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

A dater du 29 août 1927, le prix de vente du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70, du poids maximum de 1 k. 200, le kilog. 2^{fr}15

Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes au minimum..... 1^{fr}20

Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 2^{fr}50

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le prix du pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 27 août 1927

Le Maire :

ALEX. MÉDECIN.

VISITE PRÉSIDENTIELLE

S. Exc. M. King, Président de la République de Libéria, est arrivé dimanche dans la Principauté, venant de Rome, par le train de 11 h. 53.

Le Président est descendu à la gare de Monte-Carlo. Il était accompagné de MM. le baron Lehmann, Ministre Plénipotentiaire et Délégué de la République de Libéria à la Société des Nations, le colonel Elwood Davis, Aide de camp, le capitaine Charles King, Secrétaire particulier, le docteur Lazard, et le commissaire spécial, Dupin de Laforcade, attaché à sa personne par le Gouvernement Français.

Son Excellence a été saluée à sa descente du wagon, par : MM. Roussel-Despierrez, Secrétaire d'État, Directeur des Relations Extérieures ; Butavand, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux publics, qui lui a adressé quelques paroles de bienvenue au nom de S. Exc. M. le Ministre d'État, absent de la Principauté, et Alex. Médecin, Maire de Monaco.

Le Président portait à la boutonnière la rosette de Grand-Croix et les officiers sur leur uniforme la Croix d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles. M. Roussel-Despierrez portait à la boutonnière la rosette de Grand-Croix de l'Ordre de la Rédemption Africaine.

S. Exc. M. King, accompagné de sa suite et de M. le Secrétaire d'Etat, s'est rendu à l'Hôtel de Paris où des appartements lui avaient été réservés.

Dans l'après-midi, M. King, après les avoir reçus, a rendu visite à M. Roussel-Despierrez et a déposé sa carte au Gouvernement pour M. Butavand et au domicile de M. Médecin.

Accompagné par MM. Roussel-Despierrez, Alex. Médecin, le baron Lehmann et les officiers de sa Maison, le Président a visité le Palais du Prince et les jardins du Palais sous la conduite de M. Colin, régisseur, puis il s'est rendu à pied au Musée Anthropologique, où il a entendu avec intérêt les explications de M. Lorenzi, et ensuite à la Cathédrale, où il été reçu par le Père Pimolé, ancien missionnaire en Afrique Equatoriale, qui a habité la République de Libéria. Enfin, par les jardins Saint-Martin, le Président a gagné le Musée Océanographique qu'il a visité en détail, sous la conduite du docteur Richard.

Dans la soirée il a, guidé par M. Peytral, traversé les salons du Casino.

Lundi matin, le Président, accompagné par les mêmes personnalités, a fait, en vedette, le tour du port, et s'est rendu aux jardins exotiques. Il a pris le plus vif intérêt aux explications de MM. Chauvet et Notari.

A plusieurs reprises, M. King a exprimé son admiration et adressé ses remerciements aux fonctionnaires de la Principauté qui ont participé à ces visites; il a spécialement prié M. le Secrétaire d'Etat de transmettre à S. A. S. le Prince l'expression de sa haute satisfaction et de sa gratitude pour l'accueil empressé qu'il a reçu dans la Principauté.

Le Président et sa suite ont quitté Monaco, dans l'après-midi, par le train de luxe de 15 h. 54.

Les autorités monégasques sont allées le saluer au quai de départ.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE MONACO

Le Lycée de Monaco donne l'Enseignement secondaire classique (avec latin) ou moderne (sans latin) des Lycées de France. Il conduit donc jusqu'au Baccalauréat inclusivement. Une classe de Mathématiques et une classe de Philosophie en couronnent les études.

Au-dessous de la classe de 6^{me}, c'est-à-dire au-dessous de l'Enseignement secondaire proprement dit, le Lycée de Monaco possède une division élémentaire directement préparatoire à cet enseignement. Cette division reçoit les petits garçons depuis l'âge de 5 ans.

Elle comprend une classe enfantine (5 ans-7 ans), une classe de 9^{me}, de 8^{me} et une classe de 7^{me}. Son plan d'études est établi pour amener des enfants de bonne intelligence en 6^{me} (avec latin) ou 6^e (sans latin) vers 10 ou 11 ans.

Un élève peut être admis en 6^{me} après 12 ou même 13 ans. Il importe cependant que les entrées dans cette classe ne se produisent pas à un âge trop avancé.

Le Lycée de Monaco n'a pas de pensionnat ni de demi-pensionnat. Son régime est celui de l'externat surveillé ou de l'externat simple. Mais il peut recevoir des enfants qui seraient placés par leurs parents dans une pension ou demi-pension privée, agréée par la Direction et autorisée par le Gouvernement Princier, ou dans une famille parente ou amie qui en aurait la garde.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques, 1 ^{re} et 2 ^e	621	207	441	147
3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e	522	174	342	114
Division élémentaire : 7 ^e et 8 ^e	333	111	243	81
Division préparatoire : 9 ^e ...	252	84	162	54
10 et 11 ^e	234	78	144	48

ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES ANNEXÉ AU LYCÉE.

Le plan d'études de cet établissement conduit au Baccalauréat. Il comporte en outre des enseignements d'éducation féminine.

Une division élémentaire, comprenant deux classes, prépare à la 1^{re} année d'Enseignement secondaire.

Sont reçues dans la première de ces classes élémentaires les fillettes âgées d'au moins 7 ans qui savent déjà lire, écrire et compter; dans la deuxième, les fillettes d'au moins 9 ans qui sont en possession des connaissances de la première année du Cours moyen des Ecoles primaires.

Pour être admises en première année secondaire, les débutantes doivent être âgées de 11 ans au moins le 1^{er} octobre et posséder l'instruction que suppose le Certificat d'études primaires.

Taux des rétributions par an et par trimestre

Classes	Externat surveillé		Externat simple	
	par an	par trimestre	par an	par trimestre
Philosophie, Mathématiques.	621	207	441	147
5 ^e et 4 ^e année.....	504	168	405	135
3 ^e , 2 ^e et 1 ^{re} année.....	432	144	342	114
Division élémentaire : 2 ^e année préparatoire.....	324	108	234	78
Division préparatoire : 1 ^{re} année préparatoire.....	261	87	198	66

Dans les deux Etablissements, l'Instruction religieuse est donnée aux enfants des parents qui en font la demande.

Une cérémonie solennelle de Première Communion et de Confirmation a lieu, chaque année, dans la Chapelle du Lycée.

RENTÉE DES CLASSES.

La rentrée des classes est fixée au lundi 3 octobre

Pour les garçons, à 8 heures;

Pour les jeunes filles, à 9 h. 3/4.

Les petits garçons sont reçus depuis l'âge de 5 ans.

Les fillettes depuis l'âge de 7 ans.

Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M^{me} veuve Blanchy, à l'effet d'être autorisée à installer un moteur pour actionner une machine à scier du bois de chauffage, dans son entrepôt situé, 9, rue Suffren-Reymond, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 1^{er} septembre 1927.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cette installation, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 1^{er} septembre 1927.

Pour le Maire :

Un Adjoint, TH. GASTAUD.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le Tribunal Correctionnel dans sa séance du 26 août 1927 a prononcé les jugements suivants :

M. J., sans profession, né le 28 décembre 1873, à Monaco, demeurant à Monaco. — Outrage public à la pudeur : 48 heures de prison et 16 francs d'amende.

G. E. M., garçon de café, né le 8 avril 1906, à Rochefort-sur-mer (Charente Inférieure) demeurant à Monte-Carlo. — Vol : Deux mois de prison.

L. J., cuisinier, né le 27 mars 1882, à Vercelli (Italie) demeurant à Monte-Carlo. — Vol : Six mois de prison avec sursis.

FRAUDEURS et CONTREBANDIERS

Fraudeurs occasionnels et professionnels. — Le martyrologe des douaniers. — Quelques ruses des contrebandiers. — Le régime sec américain et la fraude. — Le chien, auxiliaire de la contrebande.

Une loi économique jamais démentie veut que plus un pays élève des barrières douanières, plus même il renforce la surveillance des frontières et plus se multiplient les fraudeurs et contrebandiers, alléchés précisément par le bénéfice plus important qu'ils retireront de leurs opérations et qui compense largement le risque couru.

D'autre part, il est malheureusement vrai que ces irréguliers qui, en France, frustrent chaque année le Trésor de sommes importantes, sont plutôt considérés avec sympathie, en vertu de ce principe qu'on applaudit toujours Guignol lorsqu'il rosse le gendarme. « Voler l'Etat n'est pas voler », prétend-on. Et nombre d'honnêtes gens, nombre d'honnêtes femmes surtout, trouvent naturel de se transformer pour une fois en fraudeurs en faisant passer au nez de la douane ou de l'octroi tabacs, dentelles, alcools...

Eh bien ! il ne faut pas hésiter à dire que cette mentalité est déplorable, que le vol au préjudice de la communauté est aussi répréhensible que le vol au préjudice d'un individu et que si, grâce à cette complaisante indulgence du public, l'armée des contrebandiers pouvait agir impunément, nous irions tout droit au déficit budgétaire et à la faillite. Songez, en effet, que les taxes douanières, à elles seules, représentent des milliards annuels !

Certes, il ne faut pas généraliser et nous ne prétendons pas assimiler le fraudeur occasionnel au contrebandier professionnel. Introduire en France une boîte de cigares et organiser un commerce de fraude, en vivre et être prêt à tout, même au meurtre en cas de surprise, sont deux choses.

Même au meurtre, avons-nous dit. Sur les trente mille douaniers qui gardent nos frontières maritimes et terrestres, il en tombe chaque année sous le fusil et le revolver des « hors-la-loi », aussi ce corps des douaniers est-il composé de gens d'élite, aussi courageux qu'intelligents, capables de décision aussi bien que d'initiative et qui savent parfaitement déjouer les ruses les mieux ourdies. Cependant, à ce point de vue, l'ingéniosité des contrebandiers est sans bornes, ainsi que le prouve le palmarès des prises. Nos lecteurs veulent-ils feuilleter avec nous ce livre, plus intéressant et plus passionnant que le roman-feuilleton le mieux écrit ?

Il n'y a pas bien longtemps, dans un Etat d'Amérique, les douaniers avaient été surpris de constater l'énorme quantité de blocs de glace qui pénétraient sur leur territoire. La glace étant exonérée de droits et quelques blocs ayant été brisés sans que rien de suspect ne fût apparu, la surveillance parut se relâcher. Puis un beau jour, comme il y avait là tout de même un mystère — les entrées dépassaient les besoins et ce singulier commerce n'était certes pas rémunérateur, eu égard aux frais de transit — on arrêta un chargement, on fit fondre la glace et analyser le liquide : c'était de l'eau minérale, soumise à des droits élevés, qui pénétrait ainsi en franchise.

Quelques mois plus tard, à la frontière franco-belge, c'est l'histoire d'un vieux monsieur fort respectable qui passe chaque jour à la douane sur une toute petite voiturette impossible certainement à truquer. Près de lui, une jolie fillette grave que les bons gabelous saluent paternellement au passage. Et au 82^e voyage, la fillette est brutalement saisie, enlevée et dépecée : c'est un mannequin très bien construit, bourré de tabacs et de dentelles. En 1904, à Melbourne, c'est un navire entier, un loyal trois-mâts, qui est saisi par la police maritime et sondé de haut en bas : ce singulier bateau était creux de partout, mâts, sièges, rembarde, agrès, quille, tout était truqué et tout était empli d'alcool, de vins fins et d'étoffes précieuses. La cargaison fut évaluée à un million de dollars, soit 125 millions de notre franc-papier !

Quelquefois c'est le hasard qui met les douaniers sur la bonne piste : un cigare est tombé pendant le transport d'une bibliothèque et ce meuble saisi révèle en ses flancs un approvisionnement complet. Une odeur suspecte et c'est le tender de cette locomotive qui dissimule un lot important de bouteilles de liqueurs sous sa couche de charbon.

Quant à la lutte homérique qui met aux prises aujourd'hui, dans les eaux territoriales américaines, les forces de police et les contrebandiers d'alcool, nos lecteurs en ont suivi les phases aux faits divers et nul n'ignore que buveurs d'eau et adversaires du « régime sec » ont baptisé la côte est des Etats-Unis « l'avenue du rhum ». Des deux côtés on a fait appel à la science ; chaque parti possède ses navires armés de canons légers et de mitrailleuses, ses vedettes-éclaireurs, ses hydravions, son service d'espionnage. Et les rencontres se terminent souvent en batailles rangées, où les survivants comptent leurs blessés et leurs morts. Mais les citoyens américains ne manquent, malgré la prohibition, ni de whisky, ni de champagne, ni de cognac et quelques-uns des « forceurs de blocus » ont déjà réalisé de belles fortunes.

Nous n'en sommes point encore là en France, heureusement pour les citoyens paisibles qui risquent toujours de recevoir, en ces bagarres, une balle qui ne leur était point destinée. La partie de chasse ne se joue guère qu'aux cols pyrénéens et alpins et les complices des contrebandiers les plus difficiles à dépister sont, pour les douaniers, les braves toutous, fidèles à leurs maîtres, entraînés à transporter à travers des sentiers de montagnes, des ballots de trois à dix kilos et dressés admirablement à flairer, à reconnaître et à fuir l'uniforme redouté.

Parfois, hélas ! la rencontre finit mal et un de ces modestes serviteurs des lois est blessé ou tué. C'est pourquoi, comme nous le disions en débutant, nous devons leur réserver nos sympathies bien plutôt qu'aux fraudeurs qui ne sont que voleurs, aujourd'hui, mais qui seront peut-être des assassins demain. C'est un jeu dangereux que de fonder l'autorité, partout et toujours.

ROBERT DELYS.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-sept août mil neuf cent vingt-sept, enregistré, M. Emile AUZELLO père, marchand-boucher, demeurant 12, avenue Saint-Charles, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), a acquis :

De M. Alexandre-Félix GIAUME, propriétaire, demeurant Hôtel Monte-Carlo Palace, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco) ;

Un fonds de commerce de boucherie connu sous la dénomination de *Boucherie Parisienne* qu'il exploitait et faisait valoir Maison Giaume, 2, boulevard de France, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), le dit fonds comprenant le nom commercial ou enseigne *Boucherie Parisienne*, la clientèle ou achalandage, l'installation, l'outillage et le matériel.

Les créanciers de M. Giaume, vendeur, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 1^{er} septembre 1927.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Étude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-quatre août mil neuf cent vingt-sept,

M^{me} Jeanne BERNARD, veuve de M. Emile CHASSI-GNEUX, hôtelière, demeurant à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard Charles III, n^o 31,

A cédé :

A M. Eugène BALBO, commerçant, demeurant à Monaco, rue Caroline, n^o 7,

Le fonds de commerce d'hôtel, bar et restaurant, connu sous le nom de *Hôtel du Rocher*, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard Charles III, n^o 31.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} veuve Chassigneux, s'il en existe, d'avoir à faire opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 1^{er} septembre 1927.

(Signé :) A. SETTIMO.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

MINERVA

Lire dans ce numéro : Concours photographique de scènes enfantines. — Notre grand concours de bébés (60.000 francs de prix). — Les femmes devant la politique : Quels sont les idées, les sentiments et les intérêts qui peuvent le mieux rapprocher et unir les Français. — La femme dans l'Inde. — Notre grand Référendum des Princesses françaises. — Echos et menus propos. — La mode pratique de la semaine. — Les menus de Minerva. — Conseils du jardinier. — Pour embellir le home : l'ameublement et la campagne. — Le développement du sport féminin. — Quelques idées sur les bains de mer. — Chaque jour apporte un tissu nouveau ou une fourrure inédite. — L'amour des belles lettres. — L'Education financière de la femme. — Le Courrier des lectrices. — Les romans de Minerva : *La Mariée Noire*, par Mme Jean Moura (2^e prix Minerva). — *La Princesse Murat* et « Ferme la nuit ». Concours littéraire. — Le centenaire du romantisme : Le théâtre de Musset et ses premières interprètes. — Les vedettes du cinéma : Mme Andrée Standard.

En vente partout. Prix : 1 franc.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.
11 bis, Rue Keppler. — PARIS.

Les Annales

Ah ! la curieuse *Histoire des Albigeois* que Jane Ramel-Cals vient de donner aux *Annales*. C'est un morceau vif et charmant, archaïque et moderne, plein de verve. Dans ce même numéro, qu'on trouve partout pour 2 fr. 50, lire « les Plaisirs de la Chasse », de Pierre Mac-Orlan ; la lettre d'Yvonne Sarcey ; l'article du Dr Gustave le Bon sur les assurances sociales ; le roman, la critique littéraire, la revue des arts, le voyage de Léon Pierre-Quint en Allemagne, etc...

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

De Nice à Belfort
par la route des Alpes et du Jura

Profitez de vos vacances pour parcourir la route des Alpes et du Jura. Les touristes qui ont effectué cette belle randonnée en conservent le meilleur souvenir et ne cessent d'en vanter le charme.

De Nice, les autocars P.-L.-M. conduisent, en effet, à Belfort en traversant les sites réputés et les grands centres d'excursions de la région : par Barcelonnette, Briançon, le Col du Lautaret, Grenoble, Saint-Pierre de Chartreuse, Aix-les-Bains, Annecy, Combloux, ils mènent vers Chamonix, Genève, Besançon.

Du Lautaret, on peut également atteindre Chamonix par le col du Galibier, Saint-Jean-de-Maurienne, Albertville et les gorges de l'Arly.

Confortablement installé dans un fauteuil Pullman, le voyageur monte et descend les pentes, coupe forêts et pâturages, franchit les cols ouverts sur des panoramas de glaciers et de lointains, passe à proximité des hauts sommets. Tout cela procure les plus belles impressions de montagne que l'on puisse rêver.

L'excursion, au surplus, demande peu de temps ; elle se fait en 8 jours en passant par Grenoble, en 6 jours en passant par le col du Galibier et les gorges de l'Arly. Des services plus rapides permettent même d'aller de Nice à Chamonix ou vice versa en deux jours et demi.

*L'ARGUS DE LA PRESSE**, continuant ses travaux de documentation, publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce travail précis et ordonné contient plus de 10.000 noms de journaux de notre langue, publiés tant en France qu'aux pays les plus éloignés.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

MONTE CARLO

SAISON DE BAINS DE MER

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée
à partir de 9 heures

☪

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

☪

BUFFET DE 1^{er} ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE

DESSERT L'ETABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

**Comptoir National d'Escompte
DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAÏNE : *25, Boulevard Albert 1^{er}*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO
11, boulevard Albert 1^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO
Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
Valeurs locales.
Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE.

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change
pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi
et les dimanches jusqu'à midi.

*Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.*

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ÉLECTRICITÉ Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : **SPRING PALACE**
33, boul. Princesse-Charlotte
MONTE-CARLO

**APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES**

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE =====
Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====
Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU
AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1868.
Capital : **25 millions.** — Réserves : **25.850.000.**

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.
Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : **M. Edouard Cazalet.**

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====
MONTE CARLO (Park-Palace). =====
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====
MENTON, 1, rue de Verdun. =====

*Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.*

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

LE PANORAMA
(9^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.
Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro 1 franc.
Abonnement d'essai (6 mois) 5 francs.
Prix spécial de l'abonnement pour nos lecteurs et abonnés 0 francs.
Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes **gratuitement** par le "PANORAMA".
A tout abonné qui lui procure **UN** abonnement, le "PANORAMA" envoie **gratuitement et franc de port**, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

ASSURANCES
Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA
Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice C^e Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco
et Villa Le Vallonnet, Beausoleil)

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO
Téléphone 3-33

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 301649, 302553, 303098 à 303100, 303135, 303177, 306414, 308039, 311431, 312545, 312781, 313271 à 313273, 313405, 313610 à 313612, 315547, 316276, 317657, 319429, 319970, 321170 à 321173, 321194 à 321198, 321727, 329238, 334333, 334334, 335791, 335836, 336428, 337410, 337486, 339554, 339691, 343003, 343004, 346565, 347068, 348620, 348631.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 août 1927. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 8 juin 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 20 juillet 1927. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1927.